

Texte de cadrage de l'écrit professionnel réflexif

Selon Alain André (1993), « écrire, en somme, c'est transformer : transformer le texte, transformer sa façon de penser, se transformer - et transformer le monde, même modestement ». C'est dans cette perspective que l'écrit professionnel réflexif a été conçu et intégré au sein de la maquette du diplôme universitaire délivré par l'ESPE de La Réunion.

Il s'agit d'une production articulant implication individuelle et implication collective pour parvenir à penser, à travers la description et la compréhension, la complexité de l'acte d'intervenir, d'enseigner, de socialiser et d'accompagner les acteurs du monde scolaire. Par ailleurs, cet écrit prend tout son sens dans un contexte marqué par une diversité croissante et complexe, par une mise en altérité permanente et par la confrontation d'une pluralité de visions et de points de vue.

Comme son nom l'indique, cet écrit s'élabore à l'aide d'une mobilisation constante d'une pluralité de modes de pensée, parmi lesquels il convient de citer la pensée complexe (Morin 1990, 2000), la pensée réflexive et la pensée critique (Lipman, 2006). Penser la pratique professionnelle c'est avant tout se positionner en tant que praticien réflexif pour produire une intelligibilité nécessaire à la compréhension ainsi qu'à l'amélioration des pratiques de classe.

La réalisation de l'écrit professionnel réflexif serait l'occasion de convoquer et de combiner une multiplicité de compétences acquises lors des formations antérieures (prendre en compte la diversité des élèves, agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, maîtriser la langue française à des fins de communication, intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier, contribuer à l'action de la communauté éducative, s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique...).

Enfin, l'écrit professionnel réflexif, qui n'est pas une fin en soi, symbolise l'entrée dans la vie professionnelle par la voie de la réflexion, de la critique et de la co-construction d'une pratique professionnelle. Il aide les praticiens à se positionner en tant qu'acteurs et auteurs de leurs pratiques.

1) Objectifs

L'écrit professionnel réflexif s'inscrit dans une visée plurielle :

- observer, décrire et contextualiser un fait, une situation... ;
- articuler théorie et pratique ;
- questionner et analyser le soi professionnel et l'agir professionnel ;
- améliorer sa pratique professionnelle

2) Composition et agencement du dossier

Le dossier est composé de deux parties : la première est individuelle (minimum 8 pages dont 4 pages du journal réflexif), la deuxième est collective (minimum 6 pages par dossier en dehors de la bibliographie).

Le dossier est agencé de la manière suivante :

- Page de garde (réalisée par le groupe, ce dernier est composé de 4 étudiant-e-s)
- Sommaire (réalisé par le groupe)
- Introduction (rédigée par le groupe)
- Contribution individuelle. Elle est composée d'une :
 - présentation du thème retenu
 - définition du contexte
 - description de l'expérience professionnelle retenue + la réflexion pendant l'action
 - réflexion sur l'action appuyée par des références bibliographiques
 - conclusion : bilan et préconisations
 - partie du journal réflexif en lien avec le thème retenu
- Contribution collective (rédigée par le groupe) : elle prend la forme d'une réflexion et d'un dialogue portant sur le contenu de la contribution individuelle. Ce dialogue implique la participation de l'auteur de la contribution discutée.
- Idem pour les autres contributions individuelles
- Conclusion : bilan critique du travail collectif (rédigée par le groupe)
- Bibliographie collective présentée par le groupe selon les normes APA

3) Recommandations typographiques

- Le dossier doit être paginé et relié.
- Marges à respecter :
 - Marge droite : 1,5 cm
 - Marge gauche : 2,5 cm
 - Marge haute : 2 cm
 - Marge basse : 2,5 cm
- Interligne : 1,5
- Police de caractères : Times New Roman
- Taille de la police : 12

4) Page de garde

Intitulé du diplôme

Titre du document

(Times New Roman, police 18, centré, gras)

Ecrit professionnel réflexif rédigé par

(Prénom et nom des auteurs)

(Times New Roman, centré, police 14)

Sous la responsabilité du référent

(Prénom et nom)

Année universitaire

2020-2021

5) Suivi de l'écrit professionnel réflexif

Chaque étudiant et groupe d'étudiants bénéficieront d'un suivi (en distanciel et en présentiel) assuré par un référent. Chaque groupe désignera un interlocuteur chargé des relations avec le référent.

6) Évaluation

L'écrit professionnel réflexif fera l'objet d'une évaluation. Celle-ci donnera lieu à une note individuelle globale (**50% pour la partie individuelle et 50 % pour la partie collective**).

- ***Critères d'évaluation de la partie individuelle***
 - La tenue d'un journal réflexif
 - La qualité rédactionnelle
 - La qualité descriptive de l'expérience professionnelle retenue
 - La capacité réflexive (réflexion pendant et sur l'action)
 - La présentation de la partie individuelle selon le plan proposé (voir page 2)

- ***Critères d'évaluation de la partie collective***
 - La qualité rédactionnelle
 - La présentation du dossier
 - La qualité analytique et réflexive des contributions individuelles

7) Calendrier

- Le premier semestre sera consacré à la tenue d'un journal réflexif et à la réalisation de la contribution individuelle.
- **15 janvier 2021** : date limite pour l'envoi de la contribution individuelle au **groupe** et au **référent**.
- Le deuxième semestre sera dédié à la rédaction de la partie collective. Celle-ci se fait en présentiel.
- **15 avril 2021** : date limite de dépôt de l'écrit réflexif. Le dossier sera remis au référent en deux versions (numérique et papier).